

Charte d'utilisation

Les outils pédagogiques et les protocoles conçus par La Pagaie Sauvage sont pensés pour être utilisés par le plus grand nombre. Pour fabriquer et utiliser le BabyLegs, tous sans distinction se réfèrent au protocole mis en ligne. **Nous évitons ainsi les erreurs relatives à l'échantillonnage ou le manque de données de terrain, afin que toute action, bénévole ou non, puisse être valorisée.**

➔ Article 1 : Respect du protocole



Toute structure représentant un groupe d'utilisateurs assure le partage du protocole dans son propre réseau, et veille à son respect en suivant ses lignes (y compris le questionnaire obligatoire). Tout prélèvement reçu ne respectant pas le protocole ne sera pas analysé.

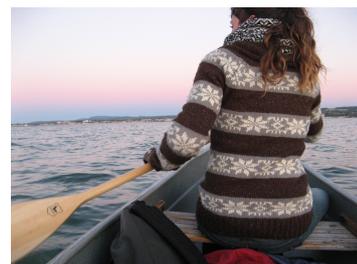
➔ Article 2 : Circonstances d'utilisation

Les prélèvements doivent être impérativement réalisés sur le territoire français, et ne doivent pas excéder le nombre de six prélèvements par mois. La Pagaie Sauvage ne prend pas de responsabilités quant aux risques que les prélèvements peuvent engendrer sur les personnes.

➔ Article 3 : Partage et diffusion

Le protocole doit être partagé dans les mêmes conditions, ou respecter la version de La Pagaie Sauvage (modification acceptée au préalable). Toute autre modification de celui-ci doit être soumise à la créatrice de la version originale à cette adresse : Liboiron@mliboiron@mun.ca.

Toute action, publication, photo, engendre des mentions légales adéquates. Par exemple, pour citer la version du protocole de La Pagaie Sauvage : «BabyLegs, mode d'emploi», La Pagaie Sauvage, licence CC BY-NC-SA 4.0 est obligatoire.



Actions commerciales

L'association prévoit la possibilité d'actions rémunérées faisant intervenir le protocole modifié «BabyLegs, mode d'emploi» sous certaines conditions. **L'objectif de ces conditions préalables est de veiller au respect de la licence, tout en garantissant le soutien financier équitable des structures impliquées dans l'analyse et la compilations des résultats :**

- ➔ Indépendamment du type de projet mené par la structure organisatrice d'une ou plusieurs actions commerciales, **des frais de fonctionnement, d'acheminement ou d'analyse peuvent être engendrés.**
- ➔ Afin de concrétiser l'engagement militant des structures menant des actions commerciales impliquant le protocole «BabyLegs, mode d'emploi», **il est souhaitable que celles-ci puisse certifier d'une adhésion valide à La Pagaie Sauvage.**

